



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

## COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86  
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

### PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 juillet 2008

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, SEROT, SCHLOSSER, Adjoint  
M. JULLY, Mme NEY, MM. WAGNER, RIETHMULLER, DARDAINE, Mme PERNIN,  
MM. ARGANT, ADRIAN, Mme GROUARD, M. FUCHS, Mme GEORGES conseillers  
municipaux.

Mme NEY Christine est désignée secrétaire de séance

#### ORDRE DU JOUR :

1. Communication – Mise en conformité des équipements sportifs. Résultats de la consultation pour
  - a. Etudes de sol
  - b. Relevés de géomètre
2. Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs.
3. Travaux :
  - a. Perception – avenant aux travaux de gros œuvre. Lot 1
  - b. Distribution eau froide et eau chaude du gymnase – ouverture de crédits.
  - c. Diagnostic thermique des bâtiments communaux.
4. Affaires domaniales. Aliénation d'une bande de terrain – 63, rue du Général Leclerc.
5. Recensement de la population – nomination d'un coordonateur communal et recrutement de 2 agents recenseurs.
6. Adhésion au groupement d'achats du Centre Hospitalier.
7. Nomination d'un correspondant « défense »
8. Nomination d'un correspondant « sécurité routière »
9. Décision modificative
10. Divers

OooOooo

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

### **1. Communication – Mise en conformité des équipements sportifs – Résultats de la consultation :**

a) Etudes de sol : 3 agences ont été consultées : FONDASOL – TERRAFOR – HYDROGEOTECHNIQUE – Les offres devaient être remises pour le 8 juillet – Seules 2 agences ont répondu :

- Offre Fondasol à Metz pour un montant de 2 074,00 € H.T.
- Offre Hydrogéotechnique à Houdemont pour un montant de 2 934,89 € H.T.

**Décision** : l'offre Fondasol est la mieux disante – Le maire décide de lui confier les études de sol.

b) Relevés de géomètre : 3 géomètres ont été consultés : LAMBERT – JUNG et GIRARD – Les offres devaient être remises pour le 8 juillet – Seulement 2 géomètres ont répondu :

- Offre LAMBERT pour un montant de 480 € H.T.
- Offre JUNG pour un montant de 470 € H.T.

**Décision** : l'offre JUNG est la mieux disante – Le maire décide de lui confier les travaux de géomètre.

### **2. Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs**

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts il convient de renouveler les membres de la commission communale des impôts directs dont la durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission - présidée par le maire ou l'adjoint délégué + 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants est nommée par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le maire propose au conseil municipal de soumettre la liste ci-dessous :

Titulaires : MM. KURTZ – SEROT– SCHLOSSER– ARGANT – WAGNER – ORGEL Angélique - SIEGEL M. Christine - DUPE Elisabeth – THIRION André – COLLIN Joseph – SCHMITT Christian – DOSCH Serge (HERMELANGE) –

Suppléants : NEY Christine – PERNIN Florence – ADRIAN Denis – JULLY Jean-Pierre – DARDAINE Alain -JAECK Fernand – GRENIER Chantal – BAUMGARTNER G – SCHIMPPFF Yann – BUDA Henri – DURANT Jean-Marc – SIMON Gérard (Hermelange).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

### 3. TRAVAUX –

#### a) Nouvelle Perception – Avenant aux travaux de gros œuvre – Lot 1

Le maire, sur proposition de la commission des travaux, soumet un devis de l'entreprise HICK pour la mise en place d'un sol béton dans le vide sanitaire, non prévue initialement, pour un montant de 9 816,77 € T.T.C.

Ces travaux feront l'objet d'un avenant qui ramène le marché de base à 104 624,45 € H.T. soit 125 130,84 € T.T.C. et représentent une augmentation de 8,51 %.

La commission d'appel d'offres réunie ce jour a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la réalisation des travaux selon devis HICK pour un montant de 9 816,77 € T.T.C
- autorise le maire à signer l'avenant y afférent

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2008.

#### b) Distribution eau froide et eau chaude au gymnase

Le maire soumet au conseil municipal un devis pour le remplacement de la distribution d'eau froide et d'eau chaude (en acier galvanisé) par une nouvelle distribution, avec bouclage ECS, depuis la production ECS jusqu'aux douches – y compris dépose de l'existant et calorifugeage des nouvelles conduites pour un montant de 12 300,63 € T.T.C.

Un crédit de 6 000 € était prévu au budget primitif. Compte tenu du montant du devis le conseil municipal décide d'élargir la consultation à d'autres fournisseurs et de demander une variante pour la fourniture de tuyaux plastique.

Ces travaux, financés par le syndicat intercommunal de Gestion du Collège seront soumis aux membres lors d'un prochain Comité-Directeur et éventuellement inscrits au B.P. 2009.

#### c) Diagnostic thermique des bâtiments communaux.

Dans le cadre de la relance de la politique de maîtrise de l'énergie, l' A.D.E.M.E. souhaite inciter les collectivités locales à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Afin d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise des consommations d'énergie, le maire propose au conseil municipal :

- de faire une étude d'ingénierie portant sur un **conseil d'orientation énergétique des bâtiments communaux**
- de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de l'A.D.E.M.E. de Lorraine
- de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Lorraine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire

- à consulter des bureaux d'ingénierie pour évaluer les mesures à envisager dans le cadre des consommations d'énergie
- à solliciter une subvention auprès de l'A.D.E.M.E. de Lorraine
- à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Lorraine au titre de l'objectif 3.

#### **4. Affaires domaniales – Aliénation d'une bande de terrain 63, rue Général Leclerc.**

Le maire soumet au conseil municipal un courrier émanant de Melle Caroline PEZZOLATO, pharmacienne, par lequel elle souhaite acquérir une bande de terrain située devant l'immeuble 63, rue Général Leclerc à LORQUIN d'environ 0,60 a.

En effet, elle vient d'acquérir l'immeuble cadastré section 2 n° 83 en vue d'y transférer la pharmacie après démolition et reconstruction du bâtiment. Afin de faciliter l'accès de la pharmacie pour les livraisons des fournisseurs elle souhaiterait aligner la construction nouvelle sur la parcelle 210 et pour ce faire, souhaite faire l'acquisition de la bande de terrain située devant l'immeuble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la cession d'une bande de terrain cadastrée mais ouverte à l'usage du public donc soumise à la domanialité publique ; en conséquence, il convient de procéder à une enquête publique de commodo et incommodo et désigne M. ARGANT Jean-Marie commissaire-enquêteur
- charge le maire de faire procéder au procès-verbal d'arpentage
- les frais de géomètre et d'arpentage seront supportés par l'acquéreur.

#### **5. Recensement de la population – Nomination d'un coordonnateur communal et recrutement de 2 agents recenseurs**

Le maire informe le conseil municipal qu'un nouveau recensement de la population aura lieu entre le 15 janvier 2009 et le 14 février 2009. Le dernier recensement avait eu lieu entre le 15/01 et le 15/02/2004 selon une nouvelle méthode qui se substitue au comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2009 les nouvelles populations légales seront publiées et actualisées chaque année.

Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, la commune aura à mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers. Il y a donc lieu de nommer un coordonnateur communal et 2 agents recenseurs et de prévoir leur rémunération. La commune percevra une dotation forfaitaire de l'Etat dont elle aura le libre usage. C'est la commune qui fixe librement la rémunération du coordonnateur et des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe la rémunération forfaitaire du coordonnateur à 1 000,- € et celle des agents recenseurs sur la base de la dotation versée par l'Etat à savoir : 1,70 € par bulletin individuel et 1,02 € par feuille de logement collecté.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2009.

## **6. Adhésion au Groupement d'Achats du Centre Hospitalier**

Lors de la séance du 11 juin 2008 le conseil municipal a demandé des précisions quant aux frais éventuels qu'engendrerait l'adhésion au Groupement d'Achats du Centre Hospitalier. Renseignements pris auprès du Centre Hospitalier, il n'est pas possible de réaliser une simulation des coûts car ils sont proratisés au volume des acquisitions. Nous avons comparé le prix du fuel sur la dernière livraison, le Groupement d'Achats l'a payé 0,17 cts € /l en moins que la commune.

Compte tenu des quantités de fuel et de papier nécessaires au fonctionnement des bâtiments et services municipaux, le maire, dans le respect des dispositions de l'article 27 du Code des Marchés Publics, propose au conseil municipal d'adhérer au Groupement d'Achats du Centre Hospitalier sur une durée de 2 ans pour :

- la fourniture de fuel
- l'acquisition de papier photocopieur
- la maintenance et le remplacement des extincteurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'adhérer au groupement d'achats du Centre Hospitalier pour une durée de 2 ans
- accepte les conditions de la convention et autorise le maire à la signer.

## **7. Nomination d'un « correspondant défense ».**

Le maire propose au conseil municipal, de nommer M. JULLY Jean-Pierre, Retraité de la Défense Nationale, pour assurer les fonctions de correspondant-défense au sein de la commune de Lorquin afin de poursuivre les initiatives entreprises avec les autorités militaires pour développer l'information en direction des élus par le biais de la Fédération Départementale des Maires de la Moselle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à cette nomination.

## **8. Nomination d'un « correspondant sécurité routière »**

A la demande de Monsieur le Délégué Interministériel à la Sécurité Routière il y a lieu de désigner un « correspondant communal de sécurité routière » dans chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire M. SEROT Paul-Michel, adjoint au maire, pour assurer les fonctions de correspondant communal de sécurité routière.

## **9. Décision modificative**

Par délibération du 18/07/2007 le conseil municipal a décidé de prendre en charge l'acquisition d'un nouvel autel pour l'église Ste Croix et le remplacement de la porte d'entrée de la Chapelle Ste Anne.

Ces travaux ont bénéficié d'une subvention du Ministère de l'Intérieur à hauteur de 6 310,- €.

L'acquisition du nouvel autel a été réalisé, par contre il reste la porte d'entrée de la Chapelle a remplacé. Les crédits n'ont pas été prévus au B.P. 2008.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ouvrir un crédit de 2 500 € à l'article 2313/ 49 du B.P. 2008. La recette correspondante sera prélevée sur l'article 022 – Dépenses imprévues. Avis favorable du conseil municipal.

#### 10. Divers.

Le conseil municipal prend connaissance :

- a) Chemins ruraux : d'un article paru dans la Vie Communale et Départementale à propos des agriculteurs qui pourraient prendre possession des chemins communaux pour leur usage exclusif – Cet article demande aux maires de rester vigilants sur les usages dans la commune.
- b) Fleurissement : le fleurissement mis en place est de qualité. La commission des fêtes se réunira le mercredi 30 juillet 2008 à 16 h pour délibérer et faire le classement des maisons fleuries
- c) Anne BRONNER : illustratrice va passer sur la chaine LCP
- d) Visite du Parlement Européen : pourrait être programmée en automne avec les membres du conseil municipal et leurs conjoints ainsi qu'aux agents communaux – Jean-Pierre JULY est chargé de l'organisation matérielle de cette sortie.
- e) Dossier équipements sportifs : le maire remet le projet de programme établi par M. GREBERT, architecte en charge de l'étude de faisabilité. L'objectif est de choisir un maître d'œuvre au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2008. La commission des travaux, réunie le 10/7/2008 a chargé le maire d'apporter quelques modifications au programme proposé.
- f) C.C.2 S. : Jean-Luc Chaigneau, Président, informe les membres du conseil municipal qu'il est à leur disposition pour tenir une réunion d'information concernant le fonctionnement de la communauté de communes si le besoin s'en fait ressentir.
- g) Cédez le passage rue Charly Ochs : Florence Pernin demande que le « Cédez le Passage » situé à l'angle de la rue Charly Ochs (Immeuble Jean-Marie JACQUES) et la rue Général Leclerc soit matérialisé à nouveau. S'ensuit une discussion sur la vitesse excessive dans la rue Charly Ochs et sur les problèmes de circulation en général. Jean-Pierre JULY propose de mener une réflexion globale sur ces problèmes.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 20 h 10.

